

M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drome,

Nous sommes des citoyens d'Escoulin, petite vallée située sur la commune d'Eygluy-Escoulin, hameau tranquille où nous sommes peu de résidents à l'année, tous venus s'y installer en aspirant au calme et pour profiter pleinement de la faune sauvage.

Certains d'entre nous ont développé une activité touristique en plein essor qui fait tripler notre population pendant la période estivale.

Résidents, riverains, vacanciers, familles, tous viennent ici se ressourcer, randonner à pied, à cheval et vivre en harmonie avec la nature qui les entoure.

Mais, depuis ce mois de juin 2019, nous sommes surpris d'entendre des tirs de chasse près des habitations, en début de soirée et à la tombée de la nuit.

Après enquête de la gendarmerie et de M. le maire, il nous a été communiqué un arrêté préfectoral du 19/06/2019 signé par vos soins.

Nous en sommes donc venus à nous questionner sur les raisons qui ont motivé cet arrêté préfectoral autorisant les tirs aux brocards et aux renards, hors période traditionnelle de chasse.

- Quels sont vos motivations pour autoriser ces tirs ?
- Quel est le quota fixé et sur quelles bases de comptage vous basez-vous ?
- Nous ne sommes pas en zone de grandes cultures ; en quoi les chevreuils et renards, sont-ils susceptibles d'occasionner des dégâts significatifs et à combien se monteraient ces dégâts ?

Résidents à l'année, nous constatons avec impuissance une baisse notable de la présence d'animaux sauvages (chevreuil, chamois, renard, blaireau...)

Si les chasseurs ont pu être autrefois les seuls maîtres des lieux ; aujourd'hui, la vallée s'est développée avec des familles et enfants, des petits éleveurs, des retraités, des actifs, des vacanciers, des résidents vivant du tourisme, et aucun de nous, n'est chasseur !

Mr le Préfet, qui vous autorise, sans concertation aucune à notre connaissance, à nous priver de notre faune d'ongulés et de renards ?

Il est notifié dans la modification qui a été apportée en 2003 aux statuts de l'ACCA d'Eyluy-Escoulin :

*"...Son activité [celle de l'ACCA] s'exerce dans le respect des propriétés, des cultures, des récoltes sous la coordination de la fédération départementale des chasseurs, en collaborant avec l'ensemble des partenaires du monde rural ».*

Or à ce jour, sauf erreur de notre part, aucune concertation n'a été mise en place entre les acteurs ruraux et les membres de l'ACCA d'Eygluy-Escoulin.

La chasse est déjà autorisée, plus de la moitié de l'année et nous, riverains, nous en subissons les nuisances qui en découlent, chaque jour, sans répit, durant cette longue période.

Serait-ce trop demander que de respecter nos espaces de vie et nos activités le reste de l'année ?

Nous payons pourtant une taxe d'habitation, assez conséquente, pour pouvoir espérer un peu de quiétude.

Outre les nuisances sonores que provoquent ces tirs, nous, riverains ainsi que nos vacanciers, ne nous sentons plus en sécurité dans notre vallée.

Faut-il Mr le Préfet, vous rappeler le nombre d'accidents que provoque la chasse, chaque année, en France?

C'est environ 170 accidents, dont une vingtaine mortels... sans compter les accidents qui touchent nos animaux domestiques...

Pour nos activités de tourisme, nos enfants, nos animaux, et pour nous riverains et citoyens de notre commune, nous vous demandons, Mr le Préfet, de bien vouloir revenir sur cet arrêté du 19/06/2019, car des actions de chasse journalières motivées uniquement par la satisfaction du simple loisir d'une minorité, ne sont pas compatibles avec la vie et le développement d'une vallée.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Mr le préfet, nos salutations distinguées.